



pays du val d'adour

Numéro 3
Octobre 2012

La lettre d'information du **SCoT**

Actualité du SCoT

Sélection du groupement de bureaux d'études en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Lors du comité syndical en date du 17 juillet 2012, les élus du syndicat mixte du Pays du Val d'Adour ont retenu le prestataire en charge de l'élaboration du SCoT.

Il s'agit d'un groupement comprenant les bureaux d'études **Citadia, Even Conseil et Ecotone**.

Ils s'attacheront à mettre leurs compétences et expérience au service de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui réponde aux enjeux et attentes de notre territoire et de ses habitants.

Si les travaux des bureaux d'études ont commencé dès le mois d'août, les

premières rencontres seront programmées dans les prochaines semaines.

Un **séminaire de formation-information**, aura lieu **le 24 octobre 2012** (à partir de 19 heures), à Castelnau-Rivière-Basse (salle du temps libre) afin d'apporter un éclairage sur les finalités et le contenu d'un SCoT.

Tous les élus de notre territoire, Maires, conseillers municipaux et communautaires y sont conviés.

Nous vous invitons à venir nombreux pour participer à ce séminaire.

Actualité du syndicat mixte du Pays du Val d'Adour

Si jusqu'en 2011 le Pays du Val d'Adour était géré par un groupement d'intérêt public, le **GIP ADT Euradour**, chargé de la mise en œuvre et de la gestion des politiques territoriales, l'engagement dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale a nécessité la constitution d'une nouvelle structure, **le syndicat mixte du Pays du Val d'Adour**.

Parce que ces deux structures ont une seule et même vocation au service de notre territoire, celle de contribuer au

dynamisme et au développement du Pays du Val d'Adour, le GIP ADT Euradour sera dissout dans les prochains mois et le syndicat mixte reprendra ses missions.

Il sera ainsi chargé, d'une part de l'élaboration, de la validation, du suivi et de l'évaluation du SCoT, d'autre part de la mise en œuvre et de la gestion des politiques territoriales.

Point réglementaire

La première phase de l'élaboration du SCoT

La première phase de l'élaboration d'un SCoT consiste à réaliser un **état des lieux stratégique du territoire**, qui permettra d'alimenter la réflexion prospective et de définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2^{ème} phase de l'élaboration du SCoT), conformément aux dispositions des lois SRU et Grenelle 2.

Cet état des lieux se compose de deux types d'éléments :

- Un **diagnostic prospectif** par secteur, traitant diverses thématiques (démographie, habitat, activités, déplacements, paysage...), qui devra permettre d'identifier des enjeux et d'ébaucher des orientations stratégiques ;
- Un **état initial de l'environnement**, qui permettra de dégager les atouts et faiblesses du territoire, de définir les enjeux thématiques et de les hiérarchiser, d'identifier les modalités de définition d'une trame verte et bleue.

L'état initial de l'environnement portera sur le patrimoine naturel, urbain et paysager, les trames verte et bleue, le cadre de vie, les ressources en eau, les rejets polluants, les risques et nuisances, le climat et l'énergie.

Fort de ses travaux antérieurs, le Pays du Val d'Adour dispose de nombreux éléments à même d'être mis à profit pour réaliser cet état des lieux du territoire.

A l'occasion de cette première étape dans l'élaboration du SCoT, des commissions thématiques réuniront de nombreux acteurs (élus, membres du Conseil de développement, institutions, organismes spécialisés...) afin d'alimenter les travaux du SCoT.

Nous espérons vous compter nombreux en ces occasions.



Actualité des études

Etude mobilité, déplacements, technologies de l'information et de la communication

Suite au comité de pilotage qui s'est tenu le 4 juillet 2012, l'étude est entrée dans sa troisième et dernière phase, à l'issue de laquelle sera élaboré un plan d'orientation en matière de mobilité.

Une réunion technique aura lieu le 24 octobre 2012 avec nos partenaires, et un comité de pilotage clôturera la mission le 27 novembre 2012.

Le diagnostic de cette étude sera prochainement mis en ligne sur le site Internet du Pays du Val d'Adour.



Etude agriculture-foncier

L'étude agriculture-foncier a été lancée par le syndicat mixte en préalable aux travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle est confiée aux chambres d'agriculture des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques.

Ces travaux visent à améliorer la connaissance du territoire et à obtenir une analyse approfondie des enjeux auxquels le territoire est confronté.

Un comité de pilotage visant à valider le diagnostic et à arrêter les grands enjeux du territoire aura lieu le 31 octobre 2012.

Un café-débat sur ce thème sera prochainement organisé en collaboration avec les chambres d'agriculture.

A partir des travaux menés dans le cadre de l'étude, nous pourrons ainsi échanger et débattre autour d'un verre.

Des informations plus précises concernant ce café-débat vous seront transmises prochainement.

Nous vous invitons à diffuser largement cette information.